

ANNIE LACROIX-RIZ

La non-épuration en France

De 1943 aux années 1950

ARMAND COLIN

Mise en page : Soft Office
Maquette de couverture : Hokus Pokus création

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2019
Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,
11, Rue Paul Bert, 92240 Malakoff
ISBN 978-2-200-62514-6
www.armand-colin.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Aux FTP, français et étrangers, au magistrat Paul Didier,
qui refusa de prêter serment à Pétain, aux résistants bafoués*

Sommaire

Introduction	6
--------------------	---

Première partie

La résistance populaire transformée en armée d'« épuration sauvage »

Chapitre 1 De la criminalisation de l'épuration et de la Résistance	14
Chapitre 2 La Résistance armée avant la Libération : « actes de guerre » ou « épuration sauvage » ?	38
Chapitre 3 Des combats de la Libération aux débuts de l'épuration métropolitaine	75

Deuxième partie

Les fondements de la non-épuration

Chapitre 4 Alger et les préalables judiciaires de la non-épuration	112
Chapitre 5 Les pratiques du ministère de l'Intérieur	184
Chapitre 6 L'appareil d'État judiciaire du <i>statu quo</i>	266
Chapitre 7 Les conséquences du « retour à la normale judiciaire » « Épuration sauvage » ou manquement de « l'État de droit ? »	352
Chapitre 8 Les grands protecteurs français des épurables	397
Chapitre 9 Les Américains et « l'État de droit » contre l'épuration française	463

Conclusion	507
Notes	515
Sources et bibliographie	625
Index	641

Introduction

L'HISTOIRE DE L'ÉPURATION FRANÇAISE d'après-Libération, largement privée de l'accès aux sources originales jusqu'au tournant des années 1990, a longtemps intéressé peu de chercheurs¹. Quand les fonds sont devenus accessibles, l'intérêt pour son étude s'est, sur fond d'essor de l'histoire du « genre », concentré sur les méfaits de la tonte des femmes, puis s'est étendu à la phase initiale générale du processus, tenue pour aussi horrifiante que les crimes « genrés ». Cette première « épuration [dite] sauvage » aurait eu pour véritables moteurs les mesquins règlements de comptes à la Clochemerle, et surtout l'obsession de vengeance « de classe » ou la rage aveugle des résistants FTP, faux nez d'un PCF lorgnant le pouvoir.

Ces moteurs emballés auraient été arrêtés par l'« État de droit » gaulliste, lui-même rénové et disposé à la rénovation, mais soucieux d'assurer à la fois son autorité régaliennne et la légitimité d'un processus par nature exorbitant du droit commun. La demande d'épuration apparaît d'ailleurs comme d'autant plus illicite ou illégale que l'historiographie bien-pensante a dissocié la phase qualifiée d'épuratrice « sauvage », qu'elle stigmatise pour sa barbarie ou son irrationalité, de l'extrême violence des pratiques de l'occupant et de ses auxiliaires français. À l'ère, *simultanée*, de la révision drastique des problématiques historiques progressistes qui avaient régné de la Libération aux années 1980 sur l'Occupation, Vichy, la Collaboration et la Résistance, la chronologie a été mise au rebut, et un mépris écrasant affiché envers l'apport des archives primaires et leur ineptes utilisateurs.

L'assemblée générale de la Société d'histoire moderne contemporaine (SHMC) du 31 mars 2001, à l'ENS, proclama, via sa « Table ronde [sur] les historiens et les archives », que des « néopositivistes »

– soigneusement exclus de ce « débat » consensuel – empilaient sottement la correspondance originale sans en comprendre le sens ou le caractère relatif². Ainsi, alors même qu’il était devenu de bon ton d’honorer verbalement le souvenir et l’enseignement de l’historien résistant Marc Bloch, ses prescriptions méthodologiques, impératives sur le respect de l’ordre chronologique, étaient clairement rejetées : « le temps historique est “le plasma même où baignent les événements et comme le lieu de leur intelligibilité” », avait modestement rappelé, sous l’Occupation, le médiéviste³.

Ont donc été rompus ou négligés depuis le tournant du xx^e siècle les liens organiques entre, d’une part, les faits, juridiquement distincts, de « collaboration » ou/et d’« intelligence avec l’ennemi » ou « trahison » et, d’autre part, l’épuration censée frapper les individus qui les avaient commis avant et depuis la Défaite. La fantaisie chronologique est de règle sur les phases de l’épuration même : assimilée à une quête obsessionnelle de revanche sociopolitique, l’épuration *stricto sensu* est confondue avec les combats préparatoires à la libération du territoire. La mise en avant de ces violences est d’autant plus logique que sont passés sous silence ou niés l’utilité et l’objectif *militaires* de court terme de ces combats, conduits par une Résistance intérieure à très forte composante FTP : libérer le territoire national envahi depuis mai-juin 1940.

Cette confusion chronologique a été favorisée sinon dictée par la droitisation universitaire généralisée depuis plusieurs décennies, assurée de l’appui de l’État et des milieux dirigeants français en quête d’histoire consensuelle « européenne »⁴. L’historiographie dominante présente donc Vichy sous un jour de plus en plus favorable ou léni-fiant, illustré par l’éclatant succès du concept de « vichysto-résistance », opportunément forgé à la fin du xx^e siècle mais strictement absent des sources 1940-1944⁵. La discrétion « européiste » éclipse désormais les nombreuses phases sinistres de l’histoire franco-allemande qui, elles, peuplent les fonds originaux. Depuis les années 1990, les historiens qui n’ont pas renoncé à opposer Collaboration et Résistance et qui répugnent à la réévaluation positive de Vichy ont donc été brocardés

comme adeptes d'un prétendu « résistancialisme ». Le terme, ainsi doté d'une étiquette scientifique, a pourtant été directement emprunté au vocabulaire du « parti de Vichy » ou « parti de la Collaboration » qui, à l'heure où la « guerre froide » déclarée prétendait motiver un Grand Pardon très antérieur, fustigeait l'épuration comme le crime suprême de l'histoire française⁶. Au nom de la dénonciation de ce qui est aujourd'hui qualifié de « mythe résistancialiste »⁷ a été contesté jusqu'au concept même de Collaboration. L'assaut a été prioritairement voué à la défense des maîtres économiques de la société, les grands patrons, qui ne faisaient pas de politique, avaient dû gérer la pénurie et contre lesquels « les accusations » portées après la Libération étaient, « au demeurant, souvent vagues »⁸.

La Collaboration a donc fini par se réduire à la collaboration de plume ou à la répression policière ou crapuleuse la plus indéniable : ont été ciblés des personnages tels que Pierre Laval et René Bousquet, des journalistes et idéologues et des canailles miliciennes-LVF, etc. Le capital financier ayant explicitement été exclu du champ des recherches ou des questionnements, en ont aussi pratiquement disparu l'armée, la magistrature – sauf notable exception⁹ –, la police dans son ensemble et le haut-clergé. Dans un contexte généralisé de réhabilitation du « bon Vichy » d'avant la prétendue « dérive » de 1942, d'exaltation de l'introuvable « vichysto-résistance » et d'omission des faits et gestes commis par les grands épurables entre les années 1930 et la Libération¹⁰, l'opprobre est jeté depuis le début du XXI^e siècle, et de plus en plus violemment, sur la Résistance active et l'« épuration sauvage » à laquelle elle se serait livrée pendant deux ans au moins (1943-1945).

L'historiographie n'agréait pas encore, en 2003, l'image apocalyptique qui s'impose désormais dans l'édition et le canal audiovisuel. Elle alertait cependant déjà ses lecteurs sur le « phénomène social massif » de l'épuration, livrant « ces chiffres dans toute leur ampleur : environ 350 000 dossiers instruits en vue d'un passage en Cour de Justice, près de 95 000 personnes frappées, à titre principal ou accessoire, d'indignité nationale, près de 30 000 fonctionnaires sanctionnés ».

Elle «soulign[ait] l'ambition de l'objectif initial de l'épuration : loin de la timidité rétrospectivement prêtée au phénomène, ce sont des cohortes entières qui sont passées au crible». Certes, était-il concédé, la répression judiciaire avait frappé très inégalement sur le plan professionnel : le manque de curiosité sur les «milieux d'affaires ou les médecins» avait contrasté avec la mise en cause des «membres de professions structurellement exposées, tels les écrivains ou les hommes de théâtre». Mais «au départ, l'épuration vise large, et elle touche haut [du...] préfet [au...] directeur du ministère de l'Intérieur»¹¹. Le processus n'aurait dérivé ou échoué qu'en raison de l'usure du temps, de la lassitude générale consécutive et de la «guerre froide» (re)plaçant objectivement les périls soviétiques au premier plan.

Les sources obligent à imputer à d'autres facteurs la non-épuration française, choix de terme assez clair pour dispenser de l'interrogation sur d'éventuels «ratages» de l'épuration. Une telle option m'amènera d'abord à distinguer formellement l'épuration de ce qu'elle ne fut pas. Elle aurait été amorcée par une résistance intérieure armée plaçant le pays au bord de la «guerre civile», soit «limitée mais non moins réelle»¹², soit quasi totale, selon les historiens qui dressent les FTP en hordes d'assassins et de malfrats. Or, la correspondance originale de l'Occupation, tant allemande que française, ne décrit que l'ampleur de la répression franco-allemande contre la Résistance intérieure et la (faible) réplique de celle-ci contre ces assauts. On n'y trouve pas trace d'une «épuration» que les combattants résistants auraient conduite contre leurs adversaires sociaux d'origine bourgeoise et pour ce seul motif. Quelques épisodes marquants de ces violences infligées à la Résistance armée et à la population par l'ennemi et ses auxiliaires, officiels et officieux, français, se retrouveront d'ailleurs dans le tableau de la non-épuration : Radio-Londres et Radio-Alger leur avaient donné grand écho, annonçant quotidiennement depuis 1943 que les criminels versant le sang des «patriotes» subiraient après la Libération le châtement suprême. J'examinerai donc l'issue de certains de ces engagements solennels.

Le distinguo entre ces combats de libération nationale et « l'épuration sauvage » s'impose après deux décennies de propagande ou d'intoxication sur les crimes commis par les résistants et leurs soutiens. La question occupe donc plusieurs chapitres : deux pour la période 1943-1944, où la France populaire hostile à l'occupant connu, comme l'Italie, des conditions de répression de plus en plus semblables à celles qui régnaient depuis 1941 à l'Est et en Grèce (chapitres 1 et 2) ; deux pour la libération du territoire et ses suites immédiates (chapitres 3 et 7).

Les archives françaises, allemandes et américaines révèlent que tout s'était joué à Alger, du débarquement anglo-américain à la libération de Paris. Le chapitre 4 montrera comment la non-épuration se mit en place depuis les prémices du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, puis à l'ère du Comité français de Libération nationale (CFLN) : c'est-à-dire deux ans et demi avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Malgré la vigueur des conflits de souveraineté, intérieure et extérieure, qui dressèrent de Gaulle contre les Américains, cette question donna lieu à un remarquable consensus.

Cet accord de fait ou formalisé voua les délégués épurateurs de « la Résistance intérieure » à un rôle de pure figuration et au mépris délibéré des élites étatiques « gaullistes » : les pratiques d'Alger annoncèrent l'issue de l'épuration métropolitaine d'après-Libération. À lui seul, l'examen de la période automne 1942-juin 1944 incite à dissocier strictement la non-épuration 1° de l'humeur présumée des Soviets et de leurs alliés politiques français et 2° de la chronologie courante de la « guerre froide ». La décision de ne pas épurer avait très visiblement précédé les derniers mois de la guerre mondiale, marqués par le conflit ouvert anglo-américano-soviétique sur le sort de Trieste. C'est dire ce que vaut la limite chronologique d'un abandon de l'épuration qui aurait suivi la déclaration officielle de guerre contre les sombres desseins grecs et turcs de Moscou lancée le 12 mars 1947 par Truman au Congrès américain.

Rompant avec le lyrisme de rigueur sur la police et la magistrature « rénovées », j'examinerai comment l'appareil d'État de la répression

de Vichy et d'avant fut strictement maintenu, malgré une apparence fugace d'épuration, comédie dont la magistrature fut d'ailleurs pratiquement dispensée. Les chapitres 5 et 6 montreront comment, dans la France libérée, les fonctions imparties par le sommet de l'État gaulliste à ses instruments répressifs globalement intacts aboutirent à la violation de presque toutes les promesses de Radio-Londres et de Radio-Alger. Cette ligne bénéficia non seulement aux élites *stricto sensu*, soustraites d'emblée aux tracasseries – malgré la longueur, parfois, des procédures qui les visèrent –, mais aussi à la quasi-totalité des auteurs de « crimes de sang ». Ce phénomène, particulièrement sensible à la fraction de la population qui avait le plus cruellement souffert du terrorisme de l'occupant et de ses sbires français, généra quelques éclats. Les archives mettent l'accent sur la sidérante rareté de ces explosions populaires qui déchaînent depuis plusieurs décennies l'indignation des historiens de « l'épuration sauvage » (chapitre 7).

Les derniers chapitres (8 et 9) montreront que l'assurance socio-économique et politique d'impunité acquise de principe aux plus grands collaborationnistes fut tôt renforcée par l'action empressée d'une foule de grands protecteurs. Les bergers français affluèrent dès la fin de l'été 1944, logiquement recrutés en masse parmi les collaborationnistes ou non-résistants miraculeusement transformés en « résistants » ou « vichysto-résistants » par des témoignages ou des « certificats » d'après-Libération. S'illustrèrent aussi dans cette cause des personnalités gaullistes qui s'étaient solennellement engagées à observer une sévérité implacable contre la trahison nationale. Ce fut, entre autres, le cas de la vigie radiophonique de Londres la plus ardente à la menace du châtiment suprême, Maurice Schumann.

Les Américains, établis en France aussi solidement que dans toute la sphère d'influence dite « occidentale », jouèrent dans cette soustraction à l'épuration un rôle similaire à celui qu'ils assumaient ouvertement dans les pays d'*AMGOT* (*American Military Government of Occupied Territories*) remis à leur gestion directe. Dans les services rendus à leurs propres ressortissants – soutenus bec et ongles contre les lois françaises – et à maints Français jugés intéressants – couvrant

toute la gamme collaborationniste, des « gens très bien » aux brutes policières et miliciennes –, ils jouirent presque toujours de la complicité, ouverte ou secrète, des dirigeants français, de la gauche anticommuniste à la droite. On ne s'étonnera pas de trouver à l'avant-garde de cette alliance franco-américaine anti-épuratrice Robert Schuman, « père de l'Europe » et militant atlantique de « l'American Committee on United Europe (ACUE) », lui-même arraché à l'examen initial de la Haute Cour de Justice.

PREMIÈRE PARTIE

**La résistance populaire
transformée en armée
d'« épuration sauvage »**

Chapitre 1

De la criminalisation de l'épuration et de la Résistance

« L'ÉPURATION [AURAIT] CONSTITU[É] D'ABORD UN ENJEU proprement politique [...] un point de passage obligé, nécessaire tant pour purger le pays de son besoin de justice, ou de vengeance, que pour s'assurer que les élites, étatiques et économiques, avec lesquelles on allait bâtir la reconstruction seraient indiscutables et indiscutées. » Mais l'État nouveau entendait « rester dans un cadre légal », ce qui lui fit « exclure du champ de l'épuration les *subalternes* qui s'étaient contentés d'exécuter les ordres reçus ». Respecter la « stricte inscription [...] des opérations d'épuration [...] dans un cadre légalement établi, était [pour lui] une nécessité politique absolue, d'autant qu'il entendait fermement ne pas laisser les Alliés s'y impliquer, comme ils avaient pu en avoir un moment l'intention »¹.

Cette volonté d'épurer « dans un cadre légalement établi » aurait été entravée par « l'épuration sauvage », dont l'étude a été entamée, au tournant du xx^e siècle, par celle de la tonte des femmes de l'après-Libération. Elle a ouvert la voie à la criminalisation grandissante de l'épuration tout court, qui a fini par se confondre avec toutes les violences commises contre les collaborateurs entre 1943 et 1945.

LES FEMMES TONDUES, TREMPLIN DE LA CRIMINALISATION DE L'ÉPURATION

Des femmes frappées pour seul délit sexuel ?

« L'épisode honteux des femmes tondues » occupe une grande part du terrain de l'épuration depuis les années 1990. Il est défini comme une procédure « d'expiation collective » refusant aux « seules [...] femmes [...] dans le registre sexuel », le distinguo entre « les actes publics – la collaboration vénale ou économique des prostituées ou la collaboration idéologique de dénonciatrices ou de militantes – et les actes privés – une relation amoureuse » (Henry Rousso)². Après le philosophe Alain Brossat, l'historien Fabrice Virgili emprunta en 1995 ce thème majeur de l'histoire du « genre » et des « représentations », riche en symboles plus qu'en références d'archives : « La tondeuse expiatoire » aurait visé 1° « non seulement [à] exclure la femme de la communauté nationale » mais « à détruire l'image de sa féminité », à la désérotiser, à la « déssexualis[er] », à « effacer la véritable souillure [...] portée par le corps de ces femmes » transformé en « support des signes de la trahison » et de « l'adultère [commis contre] la Nation », et à « reconqu[érir...] un espace perdu », etc.³.

M. Virgili décrivit dans le premier n° de la revue *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, la tonte « épuratoire » ou « expiatoire » comme le châtement de celles qui avaient pratiqué « la collaboration horizontale » – terme officiellement utilisé dès 1944-1945 par les ministères de l'Intérieur et de la Justice et par les magistrats⁴ –, c'est-à-dire « eu des relations sexuelles avec un soldat allemand » (mots achevant l'article). Certes, admettait l'historien, ce sinistre cérémonial « ne se déroule pas toujours devant une foule en liesse ou en furie, [...] n'est pas seulement l'œuvre de résistants de la dernière heure, [...] ne châtie pas uniquement les relations sexuelles avec l'occupant, et n'est pas toujours un moyen de canaliser la violence vers le lampiste aux dépens des collaborateurs plus importants »⁵. L'opprobre misogynne continue cependant à caractériser, en 2000, la peine infligée par « la France "virile" » :

on a compté « parmi [...] les femmes tondues [...] nombre de collaboratrices », mais « le crâne rasé [...], *châtiment sexué de la collaboration* », s'assimile à l'infamante « fleur de lys apposée au fer rouge sur l'épaule des prostituées sous l'Ancien Régime »⁶.

Pour le lecteur ou le spectateur contemporain, l'épuration tend à se confondre depuis le tournant des années 1980 avec la barbarie du sort infligé à la Libération à des femmes, parce que femmes⁷. La tonte expiatoire a envahi les écrans, des documentaires aux fictions, fournissant aux journaux télévisés la matière exclusive de la représentation de l'après-Libération⁸. Les historiens les plus radicaux dans la dissociation collaboration-répression, tel Jean-Paul Cointet, décrivent en termes de plus en plus violents « ce rituel morbide » par lequel « on s'achète à bon compte un brevet de résistance [...] ces mascarades douteuses [...] organisées par des “commandos” spécialisés opérant à l'échelle d'une région » contre « ces malheureuses ». Il y aurait eu « 20 000 [femmes tondues] pour l'ensemble de la France, chiffre sans doute très sous-estimé »⁹. Cinq pages de descriptif de « scènes » qui suscitent aujourd'hui « un mélange d'incrédulité et d'horreur » sont étayées par quatre références de seconde main¹⁰.

M. Cointet évoque trois autres motivations à ces horreurs persécutrices que « le fait d'avoir eu des relations intimes avec des membres de l'armée d'occupation » : 1° « l'accusation de prostitution [; 2°] l'existence de relations familiales ou professionnelles avec des personnes soupçonnées de collaboration », y compris « cinq femmes ayant travaillé au service des Allemands » ; 3° « la dénonciation », amalgamant « deux jeunes filles exécutées sur dénonciation » et l'exécution d'« une indicatrice de la Gestapo »¹¹. Mais il abandonne aussitôt cette piste, et la 4^e de couverture ne signale que deux catégories de victimes de « la Libération », à la culpabilité douteuse ou nulle : « une épuration sauvage voit la multiplication d'exécutions sommaires de miliciens et de collaborateurs (*ou supposés tels*), tandis que les “tondues”, celles que les foules accusent de “collaboration horizontale”, sont exhibées dans les rues. »¹²

Les femmes maltraitées à la Libération auraient donc été incriminées pour seul délit sexuel ; l'autre catégorie, les « miliciens et [...]

collaborateurs» sommairement exécutés, auraient été des coupables aussi douteux. Selon cette présentation sexiste, sans miliciennes, aussi connues de leur région que les hommes et tenues pour aussi nuisibles à la Résistance, la Libération n'aurait fait que des victimes innocentes de « commandos » spécialisés».

Des femmes honnies de leur région

Tonte et menace de tonte pour trahison

Ce courant historiographique, auquel l'intégrisme institutionnel puise abondamment¹³, a trouvé dans la problématique du « genre » matière à transformer en martyres les représentantes du sexe alors dit faible et à s'indigner que les femmes (plus de la moitié de la population) eussent « représenté le cinquième du total des exécutions recensées « officiellement », soit plus de 2 000, et « un quart des internés administratifs »¹⁴.

En plusieurs années de dépouillement des fonds de justice, dont l'énorme série BB18, je n'ai pas rencontré de « femmes tondues » ou persécutées pour délit sexuel *exclusif*. Pour les femmes « d'en haut » qui, elles, ne furent pas tondues, les liaisons, si passionnées qu'elles fussent, Arletty comprise, s'étaient inscrites dans le cadre de la Collaboration politique ou/et économique. Les RG de la Sûreté nationale rappellèrent, après la Libération, qu'Arletty, très liée à Louis-Ferdinand Céline, n'était pas moins « politique » que son amie, amante et compagne de festivités franco-allemandes, la « duchesse d'Harcourt [...] Nouvelle Jeanne d'Arc de la Résistance » : « la duchesse Antoinette d'Harcourt a été pendant l'occupation la maîtresse du banquier collaborateur [Gabriel] Le Roy Ladurie » [, fondé de pouvoir et un des dirigeants de la banque Worms]. Elle « entretenait des relations très intimes avec Arletty et le capitaine [Hans] Soehring [...], ainsi que de nombreux Allemands. Elle a remis de ses propres mains dans la Cour d'honneur des Invalides un fanion d'honneur au cours d'une cérémonie à la Légion des Volontaires français contre le Bolchevisme. Arrêtée en 1943 par la Gestapo et emprisonnée à Fresnes, elle fut relâchée

au début de 1944, ce qui lui permet actuellement de jouer les Jeanne d'Arc antiallemandes. La Comédie continue.»¹⁵

Il n'en alla pas autrement chez les femmes « d'en bas ». La motivation amoureuse fut certes invoquée par les intéressées¹⁶ mais je n'ai relevé que des cas de femmes haïes pour leur collusion avec l'occupant, létale pour leur entourage ou leur voisinage, *jamais* limitée à « la collaboration horizontale », et qui avaient reçu des menaces de longue date.

Sur les mauvais traitements de 1943-1945, le cas de délation décrit par le procureur général d'Amiens en mars 1949, époque où n'était guère rappelé le détail des pratiques d'Occupation des accusés, témoigne d'une situation générale. Dans la nuit du 28 au 29 août 1944, « les troupes allemandes [...] cern[èrent] » un village de la Somme, Bernaville, pour procéder à des perquisitions à 5 heures du matin « simultanément dans toutes les maisons ». Elles arrêtèrent vingt-quatre résistants FTP, en torturèrent vingt, et, le 1^{er} septembre, à Abbeville où ils avaient été transférés, en fusillèrent six¹⁷, dont on découvrit les cadavres après la libération de la ville le 7 septembre. « La rumeur publique accus[ait] » trois femmes, dont deux jeunes tenancières de « café-tabac », « d'avoir dénoncé les personnes qu'elles savaient appartenir à la résistance. Ces femmes avaient eu une conduite scandaleuse pendant l'Occupation et on les avait menacées à plusieurs reprises de leur couper les cheveux à la libération ». Les gendarmes confirmèrent et chargèrent le tableau : avisés sur-le-champ par « un soldat allemand » des délations des deux premières, qui avaient permis les perquisitions et leurs suites, ils découvrirent maint détail et, dès l'ouverture de l'enquête, une quatrième délatrice, qui « avait appartenu au RNP et travaillé pour les Allemands »¹⁸.

Tous les autres cas éclairent pareillement les fondements d'une rage populaire qui ne relevait pas des rapports symboliques entre le corps ou l'âme des femmes et l'occupation du territoire, ou de la quête masculine, tardive et fébrile, d'« un brevet de résistance » : la vindicte visait une collaboration avec l'occupant poussée jusqu'à la libération¹⁹. Ainsi la carrière nazie de Jeanne Devineau, dans laquelle

on ne peut séparer « la collaboration vénale ou économique [de...] la collaboration idéologique », est-elle restituée par les « renseignements de police » issus d'une « enquête [de 1944-1945] diligentée non seulement par la police locale et la gendarmerie, mais en outre par des fonctionnaires [zélés] de la Brigade régionale de Police judiciaire à Marseille »²⁰.

Cette jeune infirmière tuberculeuse (27 ans en 1944), sortie de sanatorium en 1943²¹, s'installa « à Villard-Saint-Pierre (Hautes-Alpes) » puis fut embauchée « au service médico-social de la Croix-Rouge à Gap. C'est à ce moment-là qu'elle se mit en rapport avec la Gestapo et que commencèrent ses sinistres exploits. Ayant remarqué à Saint-Eusèbe, village voisin de Villard-Saint-Pierre, de nombreux jeunes gens, échappés à la Relève, elle en fit part à un agent de la Gestapo. Elle fut envoyée par ce service dans le village pour recueillir de plus amples renseignements. Elle fut rejointe par l'agent [allemand] mentionné ci-dessus qu'elle fit passer pour le secrétaire de la Croix-Rouge, et lui donna toutes indications utiles. La rafle, ayant été fixée au 13 mai 1944, dans la soirée, elle invita chez son amie les jeunes gens du pays à venir assister à sa fête. Se méfiant, ils ne répondirent pas à l'appel. La rafle eut lieu tout de même. Les Allemands cernèrent le village et emmenèrent seize jeunes gens ainsi que la fille Devineau, ceci pour donner le change. Elle reçut mille francs pour frais de ses services.

À la suite de cette opération, le chef de la Gestapo l'envoya à Marseille pour se faire teindre les cheveux et lui donna l'identité de Durand Jeanne. Elle revint à Gap quelques jours plus tard, décolorée et portant des lunettes. Ces soins de la part de la Gestapo montrent bien qu'elle en était un des agents. Au sein de cet organisme, elle s'appelait Peter.

De retour de Marseille, elle se rendit fin mai 1944 dans la région de Corps déceler les camps de résistance. Elle fournit quelques renseignements qui provoquèrent une rafle de la Gestapo. Elle perçut également mille francs. Au début du mois de juin suivant, elle fut envoyée à Briançon pour connaître, en fréquentant les lieux publics, l'opinion

et l'état d'esprit de la ville à la suite de la rafle que les Allemands venaient d'effectuer. Elle perçut 1 300 francs. À la même époque, elle fut aperçue avec la Gestapo à Embrun où elle demandait à des passants l'adresse [de deux résistants²²] qui furent arrêtés le soir même. Le 17 juin 1944, elle partit à Serres avec mission de se renseigner sur les camps de résistance de la région, à la suite de quoi eut lieu une opération allemande d'envergure.

Devineau Jeanne est accusée également d'avoir participé à de nombreuses autres opérations avec la Gestapo. Tous les faits mentionnés ci-dessus ont été prouvés, à tel point que, étant "brûlée" à Gap et dans la région, la Gestapo s'en débarrassa à la fin du mois de juin. Elle se rendit à Grenoble où elle fut arrêtée le 12 octobre par le Service de sécurité militaire de cette ville²³.

Tous les autres cas, rencontrés aléatoirement, sans intention de sondage, mon « sujet » n'étant pas l'épuration des femmes, sont similaires²⁴ à celui de « Devineau Jeanne », ou au dossier de la « femme Millet ». À l'été 1947, le procureur général d'Aix au garde des Sceaux le résuma dans les termes qui avaient valu à l'inculpée une condamnation à mort par la cour de justice d'Orléans, le 7 août 1946, « pour intelligence avec l'ennemi » : « originaire de Strasbourg, la femme Millet, qui parlait couramment la langue allemande, se fit remarquer dès le début de l'Occupation par ses fréquentations avec les Allemands et les partisans de la collaboration. Méchante et vindicative, elle usa de l'influence qu'elle avait rapidement acquise auprès de la Gestapo pour assouvir ses haines personnelles et se venger de ceux qui lui reprochaient ses sympathies pro-allemandes. L'information et les débats à l'audience ont nettement établi, malgré ses dénégations, que l'intéressée était à la base, par ses dénonciations, de l'arrestation de 14 personnes, dont 13 furent déportées en Allemagne et décédèrent pour la plupart dans les camps de concentration. »²⁵

La correspondance entre les procureurs généraux et la chancellerie [administration centrale du ministère de la Justice] sur le thème spécifique « Collaboration horizontale, femmes détenues, mariées pendant la guerre avec des Allemands », classée dans un dossier minuscule²⁶,

achève de convaincre que le courroux populaire de Libération avait pour motif les services notoirement rendus à l'appareil d'Occupation qui, cela va de soi, n'avaient pas forcément laissé de traces écrites utilisables par la justice à l'époque de la libération du territoire : « les Résistants et membres du C.D.L du Jura » (et d'ailleurs) « n'ignorent pas », écrivit le PG de Besançon fin février 1945, « que beaucoup de renseignements recueillis par l'ennemi ont eu pour origine des femmes françaises dont les Allemands avaient fait leurs maîtresses. La preuve de ces actes de trahison est généralement impossible à fournir. Par contre, celle de l'inconduite est patente, et celle-ci a créé souvent un tel trouble dans les esprits français, un tel danger pour les patriotes qu'il n'apparaît pas exagéré de dire qu'elle a porté atteinte à l'unité de la Nation à une époque où il aurait convenu de voir une union parfaite contre l'envahisseur »²⁷. Quelle que fût la sincérité de son « patriotisme » des années passées, le magistrat concerné désignait un ressort plus contrôlable par les sources policières que la symbolique du corps et de l'âme des femmes.

Le très secondaire grief sexuel ou sexué

Les relations sexuelles franco-allemandes jouèrent un rôle si secondaire – à la différence des sanctions populaires directes *simultanées* contre les collaborateurs avérés des deux sexes, allant jusqu'à l'exécution – que les prétendus persécuteurs de femmes n'exigèrent pas de répression particulière contre un tel délit. Le directeur des affaires criminelles et des grâces (Maurice Patin) affecta le 23 janvier 1945 de « prévoir [...] dans la circulaire en préparation [...] sur l']indignité nationale [...] le cas des femmes qui ont couché avec les Boches »²⁸. C'était après en avoir déjà, le 20, repoussé l'hypothèse : « L'Allemagne a-t-elle été "aidée" par le prêt du corps de ces dames, il ne le semble pas. Aussi les poursuites dirigées contre elles semblent bien fragiles juridiquement. Il est préférable de ne pas les multiplier. »²⁹ C'est sur le mode badin que, après divers échanges sur le sujet, un de ses collaborateurs donna le 30 janvier « réponse [négative] à la question posée

par M. le directeur» sur l'éventuelle sanction d'«indignité nationale contre les femmes soupçonnées d'avoir couché avec les Allemands» :

1° «une circulaire serait inopérante: il faudrait une ordonnance»; «2° la question des professionnelles créerait des difficultés inextricables»; 3° s'il s'agissait d'«une femme mariée, cela donnerait à l'infortune du mari une publicité de mauvais goût, surtout s'il s'agit d'un prisonnier; 4° difficulté de preuves: il n'est pas une matière où les risques d'erreur soient aussi élevés; 5° inopportunité du point de vue national: il n'y a pas lieu de donner une publicité quelconque aux incidents de ce genre; 6° avec un peu de recul, les instructions qui seraient données paraîtraient ridicules»³⁰.

C'est l'indignation contre la collaboration avérée qui avait depuis la Libération soulevé les régions au point d'inciter les préfets et commissaires de la République à envisager une sanction spécifique contre la «collaboration horizontale». Confiée, non aux cours de justice mais aux chambres civiques, la question fut écartée, même quand, cas *exceptionnel*, le jury «ne compren[ait] que des membres de la résistance» locale, ainsi, début 1945 dans «la région de Laon et de Saint-Quentin»³¹. J'ai fixé avec vous, rappela au procureur général d'Amiens le commissaire du gouvernement près la cour de justice de l'Aisne (Laon), «différents aspects de collaboration prévus par l'ordonnance du 26 décembre 1944. J'avais même soumis à la Cour plusieurs cas de "collaboration horizontale" pour répondre au vœu de l'autorité préfectorale que vous m'aviez transmis. Mais le jury se montre rebelle [...] à la considérer comme une aide à l'Allemagne ou une atteinte à l'unité de la nation. D'autant plus que ces femmes ont presque toutes été internées administrativement»³².

«L'accusation de prostitution» est retenue comme motivation de sévices par Jean-Paul Cointet, comme elle l'avait été en 1990 par Henry Rouso, sur la base des mémoires de «Jacques Bounin, ancien commissaire de la République à Montpellier»³³. Mais le peuple français ne s'intéressa pas plus que la Place Vendôme aux «professionnelles». La réprobation d'une population jurassienne très sensible aux aspects moraux et nationaux de «l'inconduite» féminine, contraste,

affirma le procureur général de Besançon déjà présenté, avec son indifférence envers les prostituées: «une satisfaction générale» a accueilli «la décision du tribunal militaire de Lons-le-Saunier» de condamner la première catégorie à «des peines de 2 à 5 ans de prison en application de l'article 79 du Code pénal» frappant «les relations avec des agents ou des sujets d'une puissance ennemie; en revanche, la débauche [...des] prostituées notoires [...] n'a pas ému l'opinion en raison du caractère commercial de leurs actes et pratiquement de l'absence de risques de maternité»³⁴.

QUAND L'HISTORIOGRAPHIE MUE LA RÉSISTANCE INTÉRIEURE EN «ÉPURATION SAUVAGE»

La problématique de «l'épuration sauvage»
empruntée à la Milice et à Pie XII

«Terreur contre terreur» de la Milice en 1943

Hors de la tonte pour «collaboration horizontale» que le passage en boucle audiovisuel a érigée en synonyme de l'épuration, l'«épuration sauvage» ou ce qui en tient lieu est décrit comme «une situation insurrectionnelle», sur fond d'indignes «camps de la Libération»³⁵. En 2010, Bénédicte Vergez-Chaignon sème de titres et sous-titres spectaculaires son tableau d'une épuration illégitime³⁶, entre «veillée d'armes» installant depuis 1943 tant en France métropolitaine qu'à Alger un «climat de violence [...] amplifi[é] de façon spectaculaire» et «l'impression [...] d'une insécurité annonciatrice de guerre civile», et empilement des «morts de l'été 1944».

Sont ici fusionnées en «terreur pour terreur» les pratiques, d'une part, des collaborationnistes et des Allemands, réduites à «la réplique organisée» ou aux «représailles», et, d'autre part, des résistants («FTP communistes»): elles puisaient communément à «une logique de guerre ou de guérilla» ou des «sorties de guerre»³⁷. Cet amalgame provient directement de la rhétorique de la Milice, du PPF et consorts

qui, en 1943-1944, ensanglantaient la France en général et la région lyonnaise en particulier. Faisant sien le titre « Terreur contre terreur » des tracts du Mouvement national antiterroriste milicien (MNAT)³⁸, il mêle atrocités franco-allemandes, faits de guerre et « épuration sauvage » des FTP : l'historiographie bien-pensante s'aligne donc sur les normes, exposées par les historiennes Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, du chapitre « Totalitarisme » des manuels du secondaire unifiant fascisme, nazisme et communisme (stalinien)³⁹.

En forte progression depuis le début du XXI^e siècle, ce discours académique *unifie bourreaux et victimes de l'invasion allemande et de l'Occupation*, singulière conception de « l'éducation civique » des jeunes générations. On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas son obscurité qui a incité Thomas Fontaine et Denis Peschanski à écarter de la bibliographie de référence de leur ouvrage *La Collaboration* – qui inclut l'épuration – tout ou partie de la production à ce sujet de deux des auteurs, pourtant mentionnés à plusieurs reprises, M. Cointet et de Mme Vergez-Chaignon⁴⁰. Privé de références identifiables⁴¹, ce magma avère la thèse des « contempteurs de l'épuration », tels les « collaborationnistes réfugiés en Allemagne [...] les plus intellectuels ou les plus compromis [, qui avaient fait] de l'été 1944 une révolution [communiste] concertée menée à coups de massacres et de sévices »⁴².

Transformation pacellienne d'un Oradour-sur-Glane italien en « représailles »

Le terme de « représailles » désormais appliqué à la chasse française aux Résistants est celui dont usaient les occupants, Vichy et le Vatican. Eugenio Pacelli-Pie XII n'osa l'appliquer *publiquement* qu'après la guerre au massacre qu'avait ordonné la direction de la Wehrmacht le 24 mars 1944, « de 335 Italiens dans les Fosses ardéatines de Rome » à la suite d'une action de la Résistance italienne, la pose, le 23, d'« une bombe [...] dans une rue de Rome [via Rasella], qui a[vait] tué 32 policiers allemands d'une unité du Sud-Tyrol [Adige] ».

L'événement s'était produit dans le cadre de l'application *générale*, à l'Ouest, depuis le tournant de 1943-1944, des consignes de liquidation des partisans édictées d'emblée par l'occupant allemand dans les Balkans et à l'Est: « les ordres » d'exécuter « pour le 24 [en] représailles dix Italiens pour chaque Allemand [...] venaient de l'état-major du maréchal Kesselring », chef de la Wehrmacht en Italie. Cet Oradour-sur-Glane, une « [d]es premières grandes atrocités commises par les Allemands en Italie » désormais occupée, fut, comme la plupart des autres de la période, mis en œuvre par la Wehrmacht elle-même (ici, la 14^e armée) et les Waffen SS d'Herbert Kappler et de Karl Wolff. Ils furent secondés dans la tâche, comme en France, par les fascistes vernaculaires, officiels et officieux⁴³. Conscients des responsabilités qu'ils avaient assumées, « tous les officiers allemands interrogés » par les Anglais après la défaite « considéraient ce cas comme le plus grave de toutes les atrocités commises par les forces allemandes en Italie, et ils craignaient au plus haut point d'y être personnellement impliqués »⁴⁴.

Le pape chérissait, comme Uki Goñi l'a montré, l'adjoint de Kappler, « le robot nazi » Erich Priebke, « homme de liaison avec la politique fasciste italienne » qui servait en sus, « secrètement, de truchement des nazis avec le Vatican », et qu'il recevait « en audience privée » (avec sa femme en 1942). Cet expert en répression et espionnage anticommunistes, chargé des déportations des juifs italiens jusqu'à la fin août 1944, fut aussi directement impliqué dans ces atrocités que son chef Kappler. Pie XII qui n'avait cessé de tonner depuis 1942 contre les bombardements alliés visant le Reich puis l'Italie, n'avait rien dit publiquement sur le « massacre des Fosses ardéatines » qui avait bouleversé et ce, très durablement, le pays. La *Civiltà Cattolica*, qui, à la différence de l'*Osservatore Romano*, livrait « l'authentique pensée du Saint-Siège »⁴⁵, attendit 1946 pour dévoiler celle du pape: elle opposa au « massacre de la via Rasella » les simples « “représailles” de la Via ardeatina », choix de vocabulaire soigneusement pesé qui ulcéra une grande partie de l'Italie⁴⁶.

Approximations contemporaines sur la chronologie et les effectifs

Mme Vergez-Chaignon fait commencer l'épuration en 1943, tant pour les communistes envoyant depuis 1943 à leurs « ennemis » intérieurs des « petits cercueils » que pour les gaullistes de Londres et d'Alger orchestrant les « intimidations [...], avec leurs listes noires et leurs piloris » ou cédant à « la violence vengeresse » d'une Assemblée constituante provisoire qui osait « s'invente[r] une commission d'épuration » et rêvait « de se transformer en Haute-Cour »⁴⁷. M. Cointet avait dénoncé plus exclusivement les rouges avides de règlements de comptes : ici, pas de « terreur contre terreur », pas de « représailles » des collaborationnistes initiées par les résistants, la pure terreur communiste. La vindicte conduit parfois ce tandem à des errements sur la chronologie des « exécutions sommaires » de Libération.

L'« épuration sauvage » aurait « occup[é] tout l'été et tout l'automne 1944 », mais en intégrant « la majorité des 2 500 exécutions sommaires “ officiellement ” enregistrées *avant même le débarquement* » – donc, antérieures au 6 juin 1944. « Actes arbitraires » et produit de « vengeances » mais à « replac[er] dans le cadre des opérations de guerre », ces exécutions auraient visé deux catégories curieusement différenciées : 1° des « milliers de miliciens de Darnand » ; 2° « d'autres Français [qui] avaient servi sous l'uniforme allemand, avaient travaillé pour la police allemande ou s'étaient faits ses complices ». « Hors ces cas caractérisés et inévitables, exécutions et arrestations mettent en cause des populations à qui on ne pouvait reprocher que délits d'opinion, appartenance sociale ou religieuse, réactions d'hostilité ou de réserve devant l'économie des événements, tentatives pour s'opposer à cette justice sommaire. » M. Cointet ne précise pas si ces initiatives vengeresses datent d'avant ou d'après la Libération.

Une « justice de classe » à l'envers (seule l'expression manque) n'aurait donc frappé que l'appartenance sociale, ainsi en Dordogne : « parmi les victimes – officiellement au nombre de 528, le double sans doute [sur quelle base?] –, on trouve des miliciens et des policiers

compromis, mais aussi des gendarmes, des châtelains, des religieux, des notaires, des commerçants, des anciens combattants, des maires»⁴⁸. De façon générale, « ces actes mettent clairement en relief la volonté d'instaurer un ordre révolutionnaire » – thèse alignée, anti-gaullisme en moins, sur celle de la Légion des Volontaires français contre le bolchevisme (LVF) fustigeant en 1943 « la réalisation du plan communiste d'insurrection armée »⁴⁹. « La part des vengeances personnelles, des querelles de voisinage ou de clocher a été aussi considérable. Cette justice aveugle a revêtu deux formes : les exécutions spontanées, individuelles ou collectives, et les exécutions après “jugement” devant des cours martiales des maquis, avec sentence immédiatement applicable. L'instruction y était très sommaire et les droits de la défense assurés de manière caricaturale. *La moitié environ des exécutions auraient eu lieu pendant la période des combats de la Libération [...] dans les zones de combat* ».

Les tueurs d'élites sociales auraient en outre procédé « à l'occasion [à] de curieux règlements de comptes » : « ainsi, à Marseille, la soif de vengeance de certains communistes s'exerça non contre les miliciens, mais contre les “pastoristes”, communistes résistants de la première heure qui avaient eu le tort de désobéir aux consignes du Komintern. De véritables “listes noires” avaient été dressées par des responsables formés à l'école de la guerre d'Espagne et pendant la guerre, désignant les insoumis à la vindicte de leurs camarades. »⁵⁰ Le thème des « crimes politiques » précoces (été 1941) du PCF contre ses transfuges ayant « rompu avec le Parti après le pacte germano-soviétique », a fourni à Mme Vergez-Chaignon une partie de son chapitre II (« La trahison appelle la vengeance »), consacré à Marcel Gitton, ex-dirigeant syndical et politique et député, un de ces « communistes *dissidents* regroupés dans le Parti ouvrier et paysan français » visés par le « Parti communiste » comme « concurrents dangereux »⁵¹.

Jean-Marc Berlière et François Le Goarant de Tromelin ont trouvé dans ces « crimes » et bien d'autres commis par les communistes dans le Paris de la Libération et auparavant⁵² matière à réviser « la saga de la résistance [qui] a vécu sur de nombreux mensonges » et à rétablir une

«réalité [...] bien autre». Du radicalisme de la révision, significatif du flot historiographique réhabilitant Vichy, accablant la Résistance (communiste) et transformant l'épuration en un monceau de crimes, témoigna l'interview, à la sortie en 2013 de *Liaisons dangereuses*, du chercheur visible et second des deux auteurs. Sa dénonciation des métèques rouges espions de Staline, qui a fait les délices de la presse d'extrême droite⁵³, n'a ému ni les historiens ni les Archives nationales organisateurs de l'exposition «La Collaboration 1940-1945» (novembre 2014-avril 2015), que l'ouvrage *La Collaboration* (déjà présenté) venait compléter. La problématique et le contenu de *Liaisons dangereuses*, inclus *sans commentaire* dans la bibliographie de ce support écrit⁵⁴, entachaient pourtant une manifestation officielle inscrite «dans le cadre des commémorations du 70^e anniversaire de la libération de la France et de la victoire contre le nazisme», *a priori* amicale pour les victimes de Vichy et pour les combats de la libération nationale: le suggéraient deux directrices successives des AN, préfacières de *La Collaboration*, évoquant les «persécutions des Juifs, des communistes, des francs-maçons, de la Résistance et de toute autre forme d'opposants ou d'ennemis», et le «souvenir de la Résistance»⁵⁵.

Il n'y aurait donc eu en France, selon M. Cointet, qu'un maximum de 1 500 à 2 000 collaborateurs «de sang»⁵⁶, d'ailleurs exécutés «sommairement» en 1944 (avant ou après la Libération?), pour dénoncer les parias, remplir les prisons, torturer, déporter, fusiller, massacrer, et parvenir à un bilan civil que la statistique officielle chiffrera après guerre à près de 150 000 morts. Les «pertes humaines» civiles furent fixées en mai 1947 à 30 000 fusillés, 150 000 déportés «morts ou disparus», sur un effectif (incluant une fraction des 766 000 travailleurs «déportés» en Allemagne) de 95 000 «déportés politiques» et de 100 000 «déportés raciaux»⁵⁷.

Les recherches en cours nous rapprochent de cet effectif: les décès en Allemagne de travailleurs forcés (dont l'effectif total n'a pas varié depuis la statistique officielle de 1947) sont estimés à environ 30 000, soit moins de 5% du total déporté⁵⁸; le chiffre de 75 000 déportés juifs tués fait consensus général. Celui des fusillés après condamnation

atteint « sans doute 15 000 à 20 000 exécutés et massacrés », dont 36 % de « communistes ». Encartés, c'est possible, FTP, c'est invraisemblable : ce pourcentage, avancé sans source, est incompatible avec la correspondance policière française et allemande, monomaniaque sur les FTP. Les « exécutés sommaires sont bien plus nombreux que les fusillés par condamnations », surtout dans les régions de « maquis puissants », auxquels s'ajoutèrent les liquidés en masse du « "nettoyage" des prisons au moment du départ des Allemands », et tant d'autres, tués « lors des libérations des villes, condamnés en France et exécutés en Allemagne », massacrés en masse de la fin de l'hiver 1943-1944 à l'été 1944. « On peut évaluer le nombre de morts par balles dans une volonté de répression entre 15 000 et 20 000, *sans compter les autres morts en camp de concentration et au combat*. « *Bien plus nombreux* » : de combien, deux fois plus que les 20 000 condamnés, davantage ?⁵⁹

DE « L'ÉPURATION SOCIALE » AUX SOURCES ORIGINALES DE LA RÉPRESSION

2 000 collaborateurs « de sang » officieux pour un palmarès pareil, sérieusement intensifié à l'heure où l'allant de la police officielle, de la gendarmerie plus encore, faiblissait ? Soit moins que le « total général » des policiers allemands en France – 3 315, dont 2 490 pour le Sipo-SD et 825 pour l'Ordnungspolizei –, dont les deux chefs suprêmes, Carl Oberg, « chef supérieur des SS et de la police allemande » (*Befehlshaber der Sicherheitspolizei, BDS*, et *Befehlshaber des Ordnungspolizei, BDO*) et Helmut Knochen, commandant de la police de sécurité (*Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des Sicherheitsdienst (Sipo-SD), BDS*), déploieraient sans répit l'insuffisance insigne⁶⁰ ? Ce n'est pas seulement pour minimiser sa part dans les massacres que Knochen loua tant, après guerre, « l'aide et la coopération [qu'avait] pendant quatre années d'occupation [...] apportées la police française » à ses maigres effectifs policiers⁶¹. Quelle exigence scientifique exclut-elle la collaboration « de sang » de la totalité de l'appareil d'État de Vichy ?

L'importance des auxiliaires de la répression

La réalité de l'Occupation, livrée par la correspondance française et allemande 1940-1944, souligne au contraire son ampleur. Si on écarte l'appareil répressif d'État, dont les puissants effectifs assurèrent l'essentiel de l'élimination des dizaines de milliers d'ennemis intérieurs de Vichy et des cibles de l'envahisseur, on rencontre d'autres supplétifs majeurs et précoces de la Wehrmacht et de la police allemande dans la chasse aux résistants.

Ils œuvraient avec une efficacité vantée en janvier 1943 par René Rivière, successeur, tout juste nommé, du préfet régional de Limoges (depuis mai 1942) Antoine Lemoine, retrouvé plus loin. Rivière nota que « les opérations de police » du Sipo-SD devaient tout aux informations fournies « sur l'activité gaulliste, communiste et anarchiste [par...] d'anciens membres de la Légion des Volontaires français contre le bolchevisme, et [...] certains membres du PPF pour recueillir des renseignements », payés « 10 000 francs par mois », plus « des frais de déplacement »⁶².

Les légions fascistes ne se contentaient pas des « dénonciations » : au printemps 1943, « la Milice », se flattant d'« avoir reçu [de son] chef Darnand des pouvoirs de police étendus, [et toujours] en rapport direct avec la police des troupes d'opérations » – euphémisme préfectoral de zone Sud désignant les « troupes d'occupation » –, multipliait aussi les « arrestations. » Dans le Midi, où les Italiens voisinèrent avec les Allemands jusqu'à l'effondrement italien de l'été 1943, la Milice s'appuyait sur tous, ainsi, en avril, où « à Villecroze (Var), [elle] a menacé d'anciens combattants de ses armes, en se faisant appuyer par des détachements de troupes italiennes qu'elle s'était empressée de requérir »⁶³. À l'été, rien ne la distinguait des autres éléments de l'ancienne Cagoule : RNP, MSR, Francisme et PPF « fusion[naient...] afin de former une milice destinée à assurer l'ordre en France, suivant les directives des Autorités allemandes »⁶⁴.

Donnent une idée de leur effectif *minimal* les « listes des membres des partis antinationaux » collectées pour toute la France par la